



OENDDF

Observatoire Européen de la
Non-Discrimination et des
Droits Fondamentaux

IDENTIFIER ET ORIENTER LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Guide pratique à l'usage
des organisations de la
société civile

GUIDE PRATIQUE

Migration • Asile • Protection



SOMMAIRE



1. INTRODUCTION 3



2. QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE
EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ? 3



3. MÉTHODOLOGIE : OBSERVER,
NE PAS DIAGNOSTIQUER 4



4. LES VULNÉRABILITÉS INVISIBLES
ET NON DÉCLARÉES 4



5. FICHES PAR CATÉGORIE
DE VULNÉRABILITÉ 6



6. RESSOURCES ET RÉFÉRENCES 12

1

INTRODUCTION

Ce guide s'adresse aux organisations de la société civile qui accompagnent, partout en Europe, des personnes en situation de migration, de demande d'asile ou de protection internationale — qu'elles fassent partie ou non d'un réseau structuré.

Son objectif est pratique : aider vos équipes de terrain à repérer les signes qui doivent alerter sur une situation de vulnérabilité, et à orienter la personne concernée vers un professionnel ou un service compétent — jamais à poser un diagnostic ou une qualification juridique à sa place.

2

QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ?



Une personne en situation de vulnérabilité n'est pas définie par une identité ou une catégorie fixe, mais par une situation : elle rencontre, du fait de caractéristiques individuelles (âge, santé, handicap, parcours vécu...) combinées à des circonstances extérieures (isolement, absence de soutien, obstacles administratifs, hostilité de l'environnement), un risque accru de préjudice et des difficultés particulières à faire valoir ses droits ou à suivre une procédure dans les mêmes conditions que les autres.

3

MÉTHODOLOGIE : OBSERVER, NE PAS DIAGNOSTIQUER

- ✓ Observer des faits, des comportements, des propos.
- ✓ Repérer des signaux d'alerte.
- ✓ Échanger avec la personne, dans le respect, sans pression.
- ✓ Informer sur les droits et les possibilités d'accompagnement.
- ✓ Orienter vers un professionnel ou un service compétent.
- ✓ Tracer et transmettre, avec l'accord de la personne.

4

LES VULNÉRABILITÉS INVISIBLES ET NON DÉCLARÉES

Beaucoup de vulnérabilités ne sont pas visibles immédiatement, ou ne sont pas exprimées, par peur, par méconnaissance des droits, par honte ou par méfiance. C'est pourquoi la relation de confiance et la durée de l'accompagnement sont essentielles pour permettre à la personne d'évoquer sa situation.



Rester attentif, sans jugement.

Créer un climat de confiance.

Laisser le temps à la parole.

Les onze catégories ci-dessous reprennent celles énumérées à l'article 24 de la directive (UE) 2024/1346 relative aux conditions d'accueil des demandeurs de protection internationale (refonte). Cette liste n'est pas exhaustive : une personne peut relever de plusieurs catégories à la fois, et une vulnérabilité réelle peut ne correspondre exactement à aucune d'entre elles.

1. Mineurs (enfants)

Définition - Toute personne de moins de 18 ans, accompagnée ou non. Le droit européen place l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de toute décision qui le concerne.

INDICATEURS À OBSERVER

- Repli, pleurs fréquents ou agressivité inhabituelle ; régression comportementale.
- Rupture ou retard de scolarisation, difficultés de concentration.
- Signes de négligence (hygiène, alimentation, vêtements inadaptés).
- Peur d'adultes spécifiques ou réticence à rester seul avec certaines personnes.
- Séparation récente ou incomplète de la famille, incohérences dans le récit familial.
- Signes de maladie chronique, de handicap ou de besoin médical non traité.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - La détresse psychologique d'un enfant n'est pas toujours visible immédiatement. Une attention continue - à l'école, dans les activités, au contact de vos équipes - est plus fiable qu'un contrôle ponctuel.

Vers qui orienter - Services de protection de l'enfance, professionnel de santé pédiatrique, soutien psychosocial spécialisé. En cas de danger, saisine immédiate des autorités compétentes.

2. Mineurs non accompagnés

Définition - Mineur arrivé sur le territoire sans adulte responsable de lui, légalement ou par la coutume, ou livré à lui-même après son entrée. Bénéficie de sauvegardes renforcées : représentation légale, tutelle, recherche familiale.

INDICATEURS À OBSERVER

- Absence de tout adulte se présentant comme responsable légal ou coutumier.
- Doute sur l'âge déclaré - à ne jamais trancher soi-même : orienter vers la procédure d'évaluation d'âge compétente.
- État de santé physique ou mentale nécessitant attention.
- Récit incohérent ou évasif sur le parcours migratoire.
- Signes de mariage précoce ou forcé chez les mineures.
- Relations avec des adultes non familiaux au comportement contrôlant.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - Un mineur non accompagné peut être présenté comme « accompagné » par un adulte qui n'est pas réellement responsable de lui. La vigilance porte sur la cohérence du lien allégué, pas sur l'apparence.

Vers qui orienter - Autorité de tutelle, services de protection de l'enfance, service de recherche familiale (Croix-Rouge / Croissant-Rouge, OIM). En cas de doute sur l'âge, la procédure nationale d'évaluation d'âge - jamais un jugement de terrain.

3. Personnes handicapées

Définition - Personnes présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

INDICATEURS À OBSERVER

- Handicap physique ou sensoriel visible (mobilité réduite, besoin d'assistance auditive ou visuelle).
- Difficulté à suivre seul une démarche administrative malgré des explications répétées.
- Confusion ou désorientation pendant un entretien.
- Absence de réaction quand on lui parle, besoin de répétitions fréquentes.
- Difficulté à structurer un récit cohérent, qui peut relever d'une déficience intellectuelle plutôt que d'un manque de coopération.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - Les troubles de santé mentale et les déficiences intellectuelles peuvent ne pas être identifiés immédiatement à l'arrivée. Certaines déficiences peuvent être invisibles. Attention : l'absence de scolarisation ne doit jamais être confondue avec une déficience intellectuelle.

Vers qui orienter - Structure médicale ou système de santé national, psychologue pour une évaluation en santé mentale, travailleur social, représentant légal si la déficience affecte la capacité à suivre la procédure. L'identification doit être continue, pas un contrôle ponctuel.

4. Personnes âgées

Définition - Le seuil usuel retenu par les Nations Unies est 60 ans, mais l'âge « social » varie selon les contextes ; dans certaines communautés, une personne peut être considérée comme âgée dès la cinquantaine.

INDICATEURS À OBSERVER

- Signes de vieillissement accéléré par un parcours migratoire difficile.
- Pathologies liées à l'âge (mobilité réduite, troubles sensoriels, polymédication).
- Isolement social, absence de réseau familial ou communautaire de soutien.
- Difficulté à se déplacer seul dans un centre ou à accéder aux services.

Note de prudence - Catégorie peu documentée par des guides européens dédiés : ces indicateurs sont d'ordre général et doivent être formulés avec prudence.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - La vulnérabilité des personnes âgées est souvent sous-estimée par les systèmes d'accueil eux-mêmes plutôt que non déclarée par la personne : leurs besoins sont souvent négligés dans les situations de déplacement.

Vers qui orienter - Service médical ou gériatrique si disponible, travailleur social pour une évaluation globale de l'autonomie, dispositifs de lutte contre l'isolement.

5. Femmes enceintes

Définition - Toute demandeuse enceinte, à tout stade de la grossesse, jusqu'à la période post-partum où des besoins spécifiques peuvent perdurer.

INDICATEURS À OBSERVER

- Grossesse visible ou déclarée spontanément.
- Suivi prénatal absent ou interrompu.
- Douleurs ou malaises signalés.
- Besoin d'accès prioritaire aux soins.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - Une grossesse en tout début de terme peut n'être ni visible ni même connue de la personne elle-même. Le repérage fiable dépend largement du dépistage médical d'accueil, pas d'une observation de terrain.

Vers qui orienter - Dépistage médical dès l'arrivée, suivi gynéco-obstétrical ou sage-femme, hébergement adapté (accès aux soins, restrictions de mobilité).

6. Personnes LGBTI

Définition - Personnes dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles diffèrent des normes majoritaires, et qui peuvent de ce fait être exposées à des persécutions ou à des risques accrus.

INDICATEURS À OBSERVER

- Signes de rejet familial ou communautaire, isolement.
- Peur d'être hébergé avec des compatriotes.
- Signes de violence ou de détresse psychologique associés - jamais l'orientation ou l'identité elles-mêmes.

Note de prudence - Il n'existe volontairement aucun indicateur comportemental ou d'apparence à utiliser ici. Toute évaluation fondée sur des stéréotypes ou des moyens intrusifs est à proscrire ; seule l'auto-déclaration volontaire, dans un climat de confiance, est légitime.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - Par nature, cette catégorie est invisible et non déclarée par défaut. Le rôle des équipes n'est pas de « détecter », mais de créer les conditions - confidentialité, absence de jugement, temps - dans lesquelles une éventuelle divulgation peut se faire en sécurité, sans jamais la provoquer ni la présumer.

Vers qui orienter - Garantir la confidentialité et un espace privé pour toute divulgation, disposer de contacts à jour vers des organisations spécialisées LGBTI, s'assurer d'un accès à du personnel et des interprètes formés, vigilance sur l'hébergement.

7. Familles monoparentales avec enfants mineurs

Définition - Ménage composé d'un parent seul (ou d'un adulte en tenant lieu) et d'au moins un enfant mineur à charge, sans second parent présent.

INDICATEURS À OBSERVER

- Absence déclarée ou constatée de second parent.
- Charge de garde exclusive rendant certaines démarches difficiles à concilier.
- Signes de surcharge ou d'épuisement du parent.
- Besoins matériels visibles liés à une ressource unique du foyer.

Note de prudence - Catégorie légale mentionnée par le droit européen mais peu documentée par des indicateurs spécifiques : à traiter avec des repères de bon sens.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - Le statut de parent seul peut ne pas être immédiatement déclaré, par crainte, par pudeur, ou parce que le second parent est resté au pays, a disparu ou est décédé pendant le trajet.

Vers qui orienter - Travailleur social pour évaluation des besoins du foyer, aide à la conciliation garde d'enfants et démarches administratives, hébergement adapté.

8. Victimes de traite des êtres humains

Définition - Recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil d'une personne par la menace, la force ou d'autres formes de contrainte, à des fins d'exploitation (sexuelle, travail forcé, esclavage, servitude, prélèvement d'organes).

INDICATEURS À OBSERVER

- Abus d'une situation de vulnérabilité, tromperie sur les conditions promises (travail, salaire, logement, statut).
- Restriction de la liberté de mouvement, isolement.
- Violence physique ou sexuelle, intimidation et menaces.
- Confiscation des papiers d'identité, rétention des salaires, servitude pour dette.
- Conditions de vie ou de travail dégradantes, heures de travail excessives sans repos.
- Offres suspectes de transport ou d'hébergement, recrutement via les réseaux sociaux, mouvements visant à échapper à l'enregistrement.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - La personne peut ne pas se reconnaître elle-même comme victime - par loyauté envers l'exploiteur, par peur des représailles, ou par méconnaissance de ses droits.

Vers qui orienter - Mécanisme national de référencement, autorités spécialisées anti-traite. Ne jamais confronter directement l'exploiteur présumé ; orienter vers un espace sécurisé et confidentiel avant tout signalement formel.

9. Personnes atteintes de maladies graves

Définition - Personnes présentant une pathologie chronique ou grave nécessitant un suivi médical continu ou un traitement spécifique.

INDICATEURS À OBSERVER

- Traitement médicamenteux visible ou déclaré.
- Matériel médical visible (perfusion, oxygène, prothèse).
- Déclaration spontanée d'une pathologie.
- Fréquentation régulière du service médical.
- Signes physiques de maladie non traitée (amaigrissement, fatigue extrême, essoufflement).

Note de prudence - Peu de guides dédiés existent : le rôle de vos équipes est de faciliter l'accès au dépistage médical, pas de « repérer » une pathologie vous-même.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - Une maladie grave peut être totalement non visible (VIH, cancer en phase précoce, maladie auto-immune) et volontairement non déclarée par crainte de stigmatisation, ou inconnue de la personne elle-même faute de dépistage antérieur.

Vers qui orienter - Dépistage médical d'accueil, médecin généraliste puis spécialiste selon la pathologie, attention à la continuité des traitements déjà engagés.

10. Troubles mentaux, y compris le syndrome de stress post-traumatique

Définition - Troubles psychiques allant de la détresse psychosociale aiguë à des pathologies caractérisées (dépression, anxiété sévère, psychose, syndrome de stress post-traumatique), avec ou sans lien direct avec des événements traumatiques.

INDICATEURS À OBSERVER

- Colère ou tristesse intenses, peurs excessives, sentiment d'être submergé, changements d'humeur rapides.
- Cauchemars, troubles du sommeil, changements de l'appétit.
- Difficulté à assumer les tâches quotidiennes ou à évaluer les risques.
- Signes nécessitant une orientation urgente : symptômes évoquant un état psychotique, incapacité à fonctionner, mise en danger de soi ou d'autrui.
- Spécifique au syndrome de stress post-traumatique : difficulté à évoquer ou structurer le récit d'événements violents, évitement de certains sujets, réactions disproportionnées à des déclencheurs anodins.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - La personne peut ne pas se reconnaître de trouble mental, et le syndrome de stress post-traumatique peut altérer la capacité à raconter les faits de façon cohérente - ce qui peut être interprété à tort comme un manque de crédibilité plutôt que comme un symptôme.

Vers qui orienter - Premiers secours psychologiques accessibles à tout intervenant formé, sans vocabulaire clinique dans l'échange direct. Orientation vers un professionnel de santé mentale pour toute suspicion de trouble caractérisé. Éviter de solliciter un récit détaillé du traumatisme dans un contexte instable.

11. Victimes de torture, de viol ou d'autres formes graves de violence

Définition - Personnes ayant subi des actes de torture, un viol, ou d'autres violences graves physiques, psychologiques ou sexuelles - y compris les mutilations génitales féminines et le mariage forcé - que ces violences aient eu lieu dans le pays d'origine, en cours de trajet, ou en Europe.

INDICATEURS À OBSERVER

- Cicatrices ou blessures dont l'origine nécessite une expertise médicale - ne jamais présumer, mais orienter.
- Signes sensoriels particuliers, retrait, gestuelle inhabituelle.
- Difficulté marquée à évoquer ou structurer un récit cohérent.
- Évitement actif de certains sujets, silences, changements de sujet abrupts.
- Réticence au contact physique, à l'examen médical, ou à certains examinateurs.
- Divulgence spontanée, souvent tardive et partielle, de menaces ou de violences subies.

Vulnérabilité invisible ou non déclarée - La non-divulgence initiale est la norme plus que l'exception, en particulier pour les violences sexuelles et les mutilations génitales féminines (honte, stigmatisation, peur). L'absence de récit spontané ne signifie jamais l'absence de vécu traumatique.

Vers qui orienter - Professionnels de santé pour un premier dépistage, expertise médico-légale spécialisée pour toute documentation (professionnels certifiés uniquement, selon le Protocole d'Istanbul), professionnels de santé mentale et spécialistes selon la nature des violences.

Textes de l'Union européenne

- Directive (UE) 2024/1346 relative aux conditions d'accueil (refonte)
- Règlement (UE) 2024/1356 établissant le filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures
- Directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains

Guides et outils de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA)

- Outil IPSN - Tool for the Identification of Persons with Special Needs
- Operational Standards and Indicators on Reception including Vulnerability-related Aspects (avril 2026)
- Operational Standards and Indicators on Vulnerability-related Aspects in the Asylum Procedure (mai 2024)
- Persons with disabilities in the context of asylum and reception (janvier 2024)
- Identifying and supporting victims of human trafficking (mars 2023)
- Victims of Torture - Mapping Report (mars 2023)
- Practical Guide: Applicants with diverse SOGIESC - cross-cutting elements (novembre 2024)
- Practical Guide on Age Assessment

Autres référentiels internationaux

- HCR - Working with older persons in forced displacement
- OIT - Indicators of Forced Labour
- OMS / HCR - Mental Health and Psychosocial Support for Refugees, Asylum-seekers and Migrants
- OHCHR - Protocole d'Istanbul : Manuel pour enquêter efficacement sur la torture (édition 2022)
- Alliance for Child Protection in Humanitarian Action - Child Protection Minimum Standards

UN GUIDE ÉVOLUTIF, ANCRÉ DANS LA PRATIQUE DE TERRAIN

Ce guide s'appuie sur la pratique de la société civile et a vocation à être régulièrement actualisé au fil des retours d'expérience. Si vous observez, sur le terrain, des évolutions, des ajouts ou des corrections à y apporter, faites-le nous savoir : les organisations de la société civile peuvent transmettre leurs observations à contact@europeanobsndfr.org.

OENDDF

Observatoire Européen de la Non-Discrimination
et des Droits Fondamentaux

Christine MONTY - Présidente

christine.monty@europeanobsndfr.org

+33 6 42 97 23 95

B.P. 48826 - 44 188 NANTES CEDEX 4 - France

www.europeanobsndfr.org

Organisation Non-Gouvernementale

Guide publié par l'O.E.N.D.D.F. - Septembre 2026